



Indicateur 9 : Procédure d'information du participant au congrès

Dès que le professionnel est inscrit au congrès il reçoit :

Une convocation accompagnée :

- Du programme scientifique avec le nom des intervenants.
- De l'organigramme concernant les différents interlocuteurs auxquels il peut avoir à faire ainsi que les numéros de mobiles correspondants.
- D'un plan de l'espace congrès (adresse et modalités pour s'y rendre) avec l'emplacement de la salle identifié sur le plan.
- Les différentes possibilités d'hébergement et de restauration si nécessaire.
- Les modalités de prise en charge de sa participation.